

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2022	22h22	22.110	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Céline Barrelet	Lié à (facultatif) : ad
-----------------------------	----------------------------

Titre : Développement d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État d'élaborer un plan d'action cantonal, à l'instar des démarches entreprises dans les cantons du Jura et de Vaud et sur la base d'autres expériences acquises aux niveaux suisse et étranger, permettant de diminuer du mieux possible la pollution lumineuse. Ce plan d'action s'appuiera sur les « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » de l'OFEV, actualisées en octobre 2021, et sera élaboré avec les milieux concernés par cette thématique.

Développement (obligatoire) :

Les effets néfastes des émissions lumineuses sur l'humain et l'environnement sont à ce jour bien démontrés. Il s'agit donc aujourd'hui d'optimiser l'éclairage, tant au niveau des lieux et des heures de fonctionnement qu'au niveau de l'intensité et du type d'éclairage. L'OFEV a publié en octobre 2021 la version actualisée de ses « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses ». On peut y lire que ces émissions ont plus que doublé en Suisse entre 1994 et 2020. Au cours des 25 dernières années, la part de surface encore sombre la nuit a diminué en conséquence : on ne retrouve déjà plus aucun kilomètre carré d'obscurité nocturne sur le Plateau depuis 1996, ni dans le Jura depuis 2008 (OFEV et WSL, 2017 et 2013).

Selon ce même rapport, la population se sent de plus en plus dérangée par les émissions lumineuses liées à l'éclairage nocturne extérieur. Les nouvelles technologies d'éclairage permettant d'atteindre de plus fortes intensités lumineuses à moindres coûts, le problème n'a fait qu'empirer ces dernières années. En Suisse, les émissions lumineuses dirigées et reflétées vers le ciel ont ainsi plus que doublé au cours du dernier quart de siècle. Des études ont montré que la pollution lumineuse perturbe le sens de l'orientation des oiseaux migrateurs volant de nuit, est nuisible aux animaux nocturnes, en morcelant leurs habitats, en diminuant leur rayon d'action et en réduisant la nourriture à disposition (elle est la deuxième cause de disparition des insectes volants). Elle a également un effet négatif sur les systèmes circadiens et endocriniens de l'humain. L'obscurité naturelle constitue en outre un élément important de la qualité de vie. La lune et les étoiles confèrent à l'observateur ou l'observatrice des impressions très différentes du paysage, en comparaison avec la lumière du soleil ou l'éclairage artificiel. L'augmentation des émissions lumineuses relègue le paysage nocturne naturel à des espaces toujours plus restreints et seule une infime partie des étoiles est encore visible la nuit.

L'élaboration d'un plan d'action permettra de définir des mesures concrètes pouvant réduire les conséquences désastreuses de l'excès de lumière sur l'environnement et la biodiversité, générant en outre un gaspillage énergétique et économique considérable, et par conséquent des émissions de CO₂ inutiles. Ce plan permettra également de mieux coordonner les efforts des communes, pour celles qui ne l'ont pas encore fait, pour atténuer leur empreinte lumineuse nocturne et diminuer leur consommation d'énergie.

Le canton de Neuchâtel doit affirmer l'importance qu'il donne à la problématique de l'éclairage nocturne et définir des mesures qui s'imposent pour contribuer à la réduction de la pollution lumineuse et à la restitution de l'obscurité nocturne, pour le bien de l'être humain et de la nature.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Manon Roux	Juliette Grimm	Brigitte Neuhaus
Cloé Dutoit	Adriana Ioset	Barbara Blanc

Patrick Erard	Clarence Chollet	Monique Erard
Marie-France Vaucher	Christine Ammann Tschopp	Stéphanie Skartsounis
Niel Smith	Diane Skartsounis	Sarah Pearson Perret
Mireille Tissot-Daguette	Jennifer Hirter	Martine Donzé
Caroline Plachta	Julien Noyer	Blaise Fivaz
Brigitte Leitenberg	Marinette Matthey	Laurent Duding
Anita Cuenat	Nadia Chassot	Corinne Schaffner
Lionel Rieder	Sarah Curty	

Position du Conseil d'État

Sensible à la problématique, le Conseil d'État constate néanmoins qu'elle est, selon notre législation, surtout de compétence communale. De plus, les précieuses recommandations fédérales sont directement utilisables par les communes. Par gain d'efficacité, sous l'angle de la promotion de la biodiversité, le Conseil d'État envisage d'intégrer de nouvelles mesures contre la pollution lumineuse dans la future convention-programme nature. Un plan d'actions mobiliserait lui d'importantes ressources, non disponibles, pour une plus-value relative. Pour ces raisons et le respect des prérogatives communales, le Conseil d'État s'oppose à la motion, mais accepterait la demande sous forme de postulat.